

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 08 Décembre 2023

PROJET DÉLIBÉRATION N°2023-30
TARIFS HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES 2024

L'an deux mille vingt-trois le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt novembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Étaient absents excusés : Mmes. RAPINAT Claire, FEL Annie, M. BATHIER Jean-Louis.

Pouvoirs : Mme FEL Annie donne pouvoir à M. LENOBLE Denis
M. BATHIER Jean-Louis donne pouvoir à M. DESCHAMPS Robert

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Le Maire présente les conditions générales de vente et rappelle les tarifs de location des hébergements touristiques.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location des hébergements touristiques pour l'année 2024 de la façon suivante :

Camping :

Redevance par campeur	Redevance par enfant (-7ans)	Redevance par véhicule	Redevance par tente ou caravane	Redevance camping-car	Redevance garage mort (du 1/07 au 31/08)	Redevance garage mort (autre période)	Redevance branchement électrique
4.00 €	1.50 €	2.00 €	3.00 €	5.00 €	7.00 €	3.00 €	5.00 € Voire plus si évolution du marché

Gîte d'étape et de séjour :

- 26,00 € par personne et par nuit pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans.
- 12,00 € par personne et par nuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- Gîte en totalité en gestion libre (Forfait par nuitée) : 490 €

Hameau de gîtes :

1 - Location à la semaine

HAMEAU DE GITES	Nbre de gîtes	HAUTE SAISON PÉRIODE A	MOYENNE SAISON PÉRIODE B	BASSE SAISON PÉRIODE C
4/5 personnes	4	427	315	238
5/6 personnes	2	490	364	280

2 - Formule week-end et court séjour

	HAUTE SAISON - PÉRIODE A		MOYENNE SAISON - PÉRIODE B				
	2 nuits	Nuit suppl.	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	192	104	164	213	232	260	279
5/6 personnes	210	125	187	243	274	296	327

	BASSE SAISON - PÉRIODE C				
	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits
4/5 personnes	125	147	170	192	213
5/6 personnes	142	186	210	228	252

- Tarif électricité : 0.25 €/kwh (voire plus si évolution du marché).
- Locations de 2 mois : réduction 50 % sur le montant de la location.

PÉRIODE A : 29 juin au 30 août 2024

PÉRIODE B : 30 mars au 28 juin 2024 - 31 août au 13 septembre 2024 - 19 octobre au 08 novembre 2024 - 14 décembre 2024 au 03 janvier 2025

PÉRIODE C : 06 janvier au 29 mars 2024 - 14 septembre au 18 octobre 2024 - 09 novembre au 13 décembre 2024

- **ADOPTE** les conditions générales de ventes.
- **AUTORISE** le maire à effectuer des promotions.

Membres	10
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 décembre 2023

Le Bourgneuf le 20 décembre 2023
 Le Maire
 Bernadette SCHAMPS



Affiché le 20 décembre 2023